

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2023-1284
REMBOURSABLE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES
DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement d'emprunt N° 2023-1284 décrétant le programme annuel des travaux – eau potable, le remplacement de vannes de réseau et le retrait annuel des vannes purges résidentielles pour un montant de 249 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 249 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc municipaux.

Le règlement N° 2023-1284 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 19 janvier 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 février 2024.

Le règlement N° 2023-1284 entre en vigueur le 6 mars 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28^e jour du mois de février 2024
et publié le 6 mars 2024



Angèle Tousignant, greffière